

Les jeudis d'ACTICE

ACTICE consacre plusieurs jeudis* dans l'année à l'étude d'un thème particulier, animé par un expert du cabinet, dans ses locaux.



JEUDI 6 JUILLET 2023

Elections professionnelles : préparer la négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP)

La négociation du protocole d'accord préélectoral est une étape obligatoire et indispensable pour l'organisation des élections professionnelles qui vont bientôt être organisées au sein de votre entreprise. Toutefois, à l'aube de l'ouverture de cette négociation vous vous interrogez sur :

- Les obligations de l'employeur en matière d'élections professionnelles ?
- Les sujets clefs de la négociation du protocole d'accord préélectoral ?
- Les dispositions relatives à l'électorat et l'éligibilité ?
- Les modalités d'organisation et de déroulement du vote ?



Lors de cette formation nous étudierons ensemble les enjeux de la négociation du PAP et nous identifierons les différentes dispositions et obligations qui entourent l'organisation des élections professionnelles.

Le coût de la journée d'étude s'élève à 350€ HT** par participant (incluant la pause déjeuner)

L'horaire de la journée est le suivant : 9h-17h.

* formation maintenue à partir de 4 participants

** organisme de formation exonéré de TVA selon l'article 261-4-4°a du code général des impôts

Vous êtes intéressé(e)s ?

Inscrivez-vous en nous retournant le coupon ci-dessous préalablement rempli et en joignant le règlement afférent.

Bulletin d'inscription à retourner par mail : m.boullon@actice.eu
ou par voie postale : ACTICE, 1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne

CSE :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Noms des participants :

Montant à régler : 350 € x =